



# LES VOYAGES

La Libre



## LA LIBRE DÉCOUVERTE : TOULOUSE, CAPITALE DE L'AÉROSPATIAL



DU 7 AU 11 MAI 2021

  
**Preference**

**Preference Travel Team**

Lic. A 1652

Rue des Francs, 79 boîte 4

1040 BRUXELLES

Tél : 0491/61.03.23 | Fax : 02/647 37 22

info@preference.be | www.preference.be

**Voyage La Libre Découverte by Preference – Capitale de l'aérospatial**

## TEMPS FORTS

- ✓ L'univers passionnant de l'assemblage de l'Airbus A350.
- ✓ Contemplez la fusée Ariane 5
- ✓ Naviguez sur le Canal du Midi en savourant votre dîner
- ✓ Logez dans un bel hôtel sur la place du Capitole de Toulouse

## VOTRE CONFERENCIER : Dominique Simonet



Journaliste-chroniqueur #Économie #Défense #Culture

Collabore à la Libre Belgique depuis le milieu des années 1980. Suit notamment l'actualité aéronautique, tant civile que militaire. A ce titre, il réalise de nombreux reportages dans les usines Airbus, Boeing, Embraer, Lockheed Martin ainsi que, en Belgique, Asco, Sonaca, , Sonaca Aircraft, Sabca, Safran Aero Boosters, etc.

Ne manquant aucun Salon aéronautique du Bourget ni de Farnborough depuis de nombreuses années, il a suivi de très près le dossier sensible du remplacement du F-16 au sein de la Force aérienne belge. Ce fut l'occasion de plusieurs reportages au sein de l'Armée de l'air française, de l'US Air Force et de la Royal Air Force.

## PROGRAMME

### BRUXELLES → TOULOUSE

VENDREDI 7 MAI 2021

Rendez-vous avec Dominique Simonet ce matin à l'aéroport de Bruxelles.

Arrivée à Toulouse et transfert dans le centre-ville pour déjeuner.

Visite guidée de Toulouse.

Après la place du Capitole, la basilique Saint-Sernin et l'église des Jacobins (extérieur), vous admirez depuis les bords de Garonne de splendides points de vue sur les monuments emblématiques de Toulouse.



Installation dans votre hôtel 4\* à côté de la place du Capitole : Le Grand Hôtel de l'Opéra \*\*\*\*.

Dîner et nuit au GRAND HOTEL DE L'OPERA \*\*\*\*

Installé dans un ancien couvent du XVIIe siècle, cet hôtel à l'ancienne se trouve sur la place du Capitole et à 7 minutes à pied de la basilique Saint-Sernin. Les chambres colorées et élégantes disposent d'une télévision à écran plat avec chaînes satellite, d'un accès Wi-Fi gratuit et d'un minibar. Les espaces communs de cet hôtel sont chaleureux et luxueux, et comprennent un restaurant gastronomique, une brasserie et un bar raffiné.



Petit-déjeuner à l'hôtel.

Partez en autocar direction le site d'Airbus pour faire la visite guidée des chaînes de montage de l'A350.

Le site Jean-Luc Lagardère est entièrement dédié à l'assemblage final et à la mise en vol de l'Airbus, il occupe une surface de 50 hectares dont un hall d'assemblage de 10 hectares. La visite Airbus découverte, vous livrera tous les secrets du seul avion double-pont du monde, de sa conception jusqu'à sa commercialisation.



Déjeuner au restaurant Aéroscopia

Visite guidée d'Aéroscopia.

Un parcours aéronautique comprenant des expositions sur les sciences et techniques aéronautiques et permettant d'accueillir Concorde, Caravelle, Super Guppy, l'A300 et les principaux avions restaurés de la collection des Ailes Anciennes, notamment.



En fin de journée, retour à votre hôtel. Vous profitez d'une soirée spéciale dans un restaurant gastronomique. Nuit à l'hôtel.

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Partez visiter la Cité de l'Espace. Se promener sur la Lune, embarquer sur la station Mir, contempler la fusée Ariane 5, rêver la tête dans les étoiles... On peut faire tout cela à la Cité de l'espace, à deux pas du centre de Toulouse.



Déjeuner sur place.

Pour la soirée, embarquez à bord d'un bateau croisière et naviguez durant 3 heures sur le Canal du Midi. Au fil de l'eau, vous pourrez admirer la beauté du paysage toulousain tout en savourant votre dîner.



## ALBI & CORDES SUR CIEL

LUNDI 10 MAI 2021

Petit déjeuner à l'hôtel.

Partez pour Albi.

Visite de la cathédrale Sainte-Cécile, symbole monumental le plus remarquable de la Cité épiscopale classée au Patrimoine mondial de l'Humanité. Elle est considérée comme le chef-d'oeuvre absolu du "gothique méridional" et offre un contraste saisissant entre l'architecture extérieure austère et rigoureuse et l'exceptionnelle richesse du décor intérieur peint et sculpté. Visite guidée du coeur historique pour découvrir la Cité épiscopale, ses quartiers et monuments.



Déjeuner dans un restaurant du centre-ville.

Visite guidée de Cordes-sur-Ciel l'après-midi.

Classé village préféré des Français en 2014, la cité a été une place forte du catharisme face à l'Inquisition.



Avant de rentrer à Toulouse, visite d'un domaine viticole avec dégustation de vin de Gaillac.

Retour à votre hôtel pour le dîner.

Nuit à l'hôtel.

## CARCASSONNE & REVEL

MARDI 11 MAI 2021

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Visite guidée de la Cité de Carcassonne.

Les remparts, le Château Comtal, la bastide ont de la ville ont été classés par l'UNESCO. La Cité demeure le plus formidable ensemble fortifié que l'on peut encore admirer en Europe. Une véritable anthologie de pierre: tout au long de ses trois kilomètres de remparts, au travers de ses 52 tours, de ses deux portes monumentales, de ses barbicanes, de son château et de sa Basilique, dans le labyrinthe de ses remparts crénelés, de ses escaliers, chicanes et poternes, se lit à livre ouvert toute l'architecture du Moyen Âge.



Départ pour Revel.

Visite guidée du musée de l'aviation légère de la montagne noire. Avec sa collection de planeurs et d'avions, venez admirer l'avion qui a brillamment participé au tournage de la séquence de l'évasion de Romain Gary dans le film La Promesse de l'Aube sur l'ancienne base de Burmstein.



Déjeuner à Revel.

Transfert vers l'aéroport pour votre vol vers Bruxelles.

# Prix

**SUR BASE DE MINIMUM 20 PARTICIPANTS**

---

---

Prix par personne en chambre double : **1875 €**

LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **165 €**

## **CE PRIX COMPREND :**

- ✎ Les vols internationaux, en classe économique avec Brussels Airlines,
- ✎ Les transports en car climatisé
- ✎ Accompagnement par Dominique Simonet de Bruxelles à Bruxelles sur base de 20 participants
- ✎ Les attentions de la Libre
- ✎ Les visites comme mentionnées
- ✎ La pension complète avec boissons
- ✎ L'hébergement en hôtel 4\* comme indiqué ou similaire.

## **CE PRIX NE COMPREND PAS :**

- ✎ Les boissons hors forfait, les pourboires et les dépenses personnelles.
- ✎ Les assurances
- ✎ Tout ce qui n'est pas mentionné dans « Le prix comprend »

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et TVA en date du 01/10/2020.

# INSCRIPTION AU VOYAGE À FORFAIT DE LA LIBRE DECOUVERTE : TOULOUSE DU 7 AU 11 MAI 2021

**A RENVoyer CHEZ :** **PREFERENCE - TRAVEL TEAM** ( Lic. A 1652)  
Rue des Francs, 79 boîte 4  
1040 BRUXELLES  
TEL : 02/647 30 00 - FAX : 02/647 37 22  
[INFO@PREFERENCE.BE](mailto:INFO@PREFERENCE.BE) | [WWW.PREFERENCE.BE](http://WWW.PREFERENCE.BE)

JE, SOUSSIGNÉ,

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

N° POSTAL : ..... LOCALITE : .....

TELEPHONE : ..... GSM : ..... FAX : .....

ADRESSE E-MAIL : .....

## RÉSERVE ..... PLACE(S) POUR LE VOYAGE EN RÉFÉRENCE

### DONNÉES PASSAGER N°1 (TELLES QUE MENTIONNÉES SUR LA CARTE D'IDENTITÉ)

NOM : ..... PRÉNOM : ..... M. / MME / MLLE (BARRÉZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : ..... NATIONALITÉ : .....

N° DE PASSEPORT : ..... DATE D'ÉMISSION : ..... DATE D'EXPIRATION : .....

### DONNÉES PASSAGER N°2 (TELLES QUE MENTIONNÉES SUR LA CARTE D'IDENTITÉ)

NOM : ..... PRÉNOM : ..... M. / MME / MLLE (BARRÉZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : ..... NATIONALITÉ : .....

N° DE PASSEPORT : ..... DATE D'ÉMISSION : ..... DATE D'EXPIRATION : .....

**TYPE DE CHAMBRE :**  DOUBLE À 1 LIT  DOUBLE À 2 LITS  DOUBLE À PARTAGER  SINGLE

### EN OPTION : Assurance auprès de la compagnie « Assurinco »

Annulation (hors covid) - prime de 4 % sur l'ensemble de mon dossier

- Je souhaite y souscrire  
 Je ne souhaite pas y souscrire

Multirisque COVID\* (annulation + assistance + bagages) – prime de 5,76 % sur l'ensemble de mon dossier

- Je souhaite y souscrire  
 Je ne souhaite pas y souscrire

*\*Au vu de la situation actuelle, nous vous recommandons vivement une couverture COVID*



- LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE (TAXES INCLUSES) EST DE : 1.875 €  
 LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : 165 €

**UN ACOMPTE DE 30% EST PAYABLE À LA RÉSERVATION SUR LE COMPTE BANCAIRE KBC AU NOM DE : TRAVEL TEAM S.A.**

LE SOLDE DU DOSSIER EST PAYABLE AU PLUS TARD POUR LE 7 AVRIL 2021.

**PAIEMENTS :**      **IBAN :** BE92 7440 6349 9223  
                         **SWIFT/BIC :** KREDBEBB  
                         **RÉFÉRENCE :** D.3485

*EN CAS DE PAIEMENT PAR CARTE DE CREDIT, SEULES LES CARTES VISA ET MASTERCARD SONT ACCEPTEES.*

PAR LA PRÉSENTE, JE SOUSCRIS UN CONTRAT DE VOYAGE À FORFAIT SELON LES CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE DE TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. (CI-JOINT) ET SELON LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES À FORFAIT (DISPONIBLE À LA DEMANDE AVEC LE FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD B).

EN CAS DE SOUSCRIPTION À L'ASSURANCE, JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES DU CONTRAT.

J'AUTORISE PREFERENCE - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. À UTILISER MES DONNÉES PERSONNELLES DU PRÉSENT FORMULAIRE POUR LE BON SUIVI DE MON INSCRIPTION AU VOYAGE ET J'ACCEPTE D'ÊTRE TENU INFORMÉ DES DIFFÉRENTS PRODUITS OU PROMOTIONS PAR EMAIL ET/OU PAR POSTE.

FAIT À ..... , LE .....

**SIGNATURE POUR ACCORD :**

## CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1<sup>er</sup> décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

### 1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

### 2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

### 3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

### 4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

### 5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

### 6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

### 7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

### 8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

### 9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

### 10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

### 11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

### 12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :



Assuré contre l'insolvabilité financière  
par le Fonds de Garantie Voyages®, Av. de la Métrologie, 8  
B1130 Bruxelles  
Tél. +32 (0)2/240 68 00 Fax +32 (0)2/240 68 08  
www.gfg.be - mail@gfg.be



